

Département de l'Allier
Commune de Louchy Montfand

L'an deux mille vingt-trois, le 20 juin à 20 h, le conseil municipal s'est réuni salle de la Mairie à Louchy Montfand, sous la présidence de M. Bruno CHANET

Convocation du 06 juin 2023

Etaient présents : Bruno CHANET, Chantal LAPLANCHE, Anthony LANDRIEAUX, Franck PETIT-JEAN, Jacqueline REDON, Philippe CLUZEL, Brigitte DAGNIAUX

Absente excusée : Rebecca RITACCO, Emmanuel SCOTTON

Secrétaire de séance : Bruno CHANET

Projet Aire de Jeux à côté de la mairie

Le département et la DETR ont répondu positivement aux demandes de subventions.

Afin de finaliser le projet, Monsieur Anthony Landrieaux et Monsieur Cluzel reçoivent la société Kompan pour le choix des jeux afin d'aller au plus vite pour l'installation.

Pour l'instant, nous n'avons pas eu de réponse de l'ANS pour le parcours de santé. Une décision est prévue pour mi-septembre 2023.

Installation des plaques de Rue

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un devis a été fait pour la mise en place de plaque de rue pour indiquer certains gites sur la commune ;

Le prix de la plaque est de 78 € TTC.

Monsieur le maire propose de faire le point des manquants et de passer commande.

Le conseil municipal valide à l'unanimité sa proposition.

Suivi du projet de rénovation de l'école

Monsieur le maire a présenté à Monsieur Oudot conseiller pédagogique, le projet de modification et d'aménagement de l'école pour la rentrée scolaire 2023-2024.

Celui-ci a validé le phasage pour la réalisation des travaux. Dès les vacances scolaires de juillet, les travaux commenceront par le préau.

Le conseil s'interroge sur la création d'une nouvelle école correspondant aux normes de sécurité et environnementale. Un chiffrage va être demandé à l'ATDA.

Bilan du repas des aînés

Lors du repas du 07 mai, un sondage a été réalisé afin de connaître le souhait des aînés par rapport à la date du repas ;

Il en est ressorti sur 26 personnes votantes :

13 pour l'hiver

7 printemps été

6 sans avis

Suite à ce vote, il est prévu de faire le prochain repas des aînés le dimanche 10 décembre 2023.

Dossier travaux chez Monsieur Courtois

Suite à la demande du SIVOM concernant des travaux de raccordement d'eau chez Monsieur Courtois rue des CATM, le conseil municipal donne son accord pour que ces travaux soient faits mais à condition que le trottoir soit refait à l'identique et à la charge du propriétaire ou du SIVOM et que ces travaux ne concerne que la surface en béton désactivé.

Vente SABOT-MILANDRI

Le conseil souhaite négocier avec Monsieur Milandri, l'achat d'un morceau de la parcelle afin de faciliter l'accès à la rue du Pigeonnier, de faire un parking et d'aménager un espace détente banc, haies, rue du pigeonnier et des écoliers.

Avancement du dossier FEDER pour le terrain synthétique et les aménagements du stade

Nous venons de revoir un courrier complémentaire pour notre dossier de demande de subvention pour le projet stade-vestiaire – club house.

Nous avons retourné toutes les pièces supplémentaires pour l'étude du dossier.

Une réponse est attendu dernier trimestre 2023.

TVA sur l'assainissement

Suite à une demande de la trésorerie de Gannat, la commune a dû reprendre une délibération sur la TVA de l'Assainissement.

Création d'un service assainissement – assujettissement à la TVA

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, de prendre une délibération concernant le service assainissement, celle-ci permet de valider la précédente délibération prise à la création de l'assainissement en 1983.

Vu la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre la pollution

Vu le décret n°67-945 du 24 octobre 1967 relatif à l'institution, au recouvrement et à l'affectation des redevances dues par les usagers des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration, en particulier les articles 1 et 9

Vu la circulaire n°78-545 du 12 décembre 1978 fixant les modalités d'application du décret précité n°67-945 du 24 octobre 1967

Vu l'article L 2224-1 à L2224-12 du code général des collectivités Territoriales
Considérant qu'au terme de l'article 1 er du décret sus visé n°945 du 24 décembre 1967
constitue un service d'assainissement, tout service chargé en tout ou partie de la collecte, du
transport ou de l'épuration des eaux usées
Vu l'arrêté interministériel du 12 Août 1991
Vu l'instruction codificatrice M49

- Décide la création d'un service d'assainissement de la commune de Louchy-Montfand à compter de l'année 1983
- Précise que celui-ci sera géré en régie simple (budget annexe) conformément aux prescriptions du plan abrégé M49
- Décide que ce service sera assujetti à la TVA à compter de janvier 1983.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de donner un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire.

Questions diverses :

Commande de verres : suite à plusieurs demandes d'habitants de la commune, une nouvelle commande de verres va être faite ;

56 lots de 6 verres seront reçus. Un lot de verres sera mis à la vente au prix de 36 €

Commande d'agendas : Madame Brigitte Dagniaux prend en charge la réalisation des agendas pour la fin d'année.

Tri des déchets de la cantine et de la salle polyvalente :

Compte tenu de la réforme 2024 sur le tri des déchets alimentaires, un composteur sera mise en place pour la cantine et la salle polyvalente. Le lieu d'installation reste à étudier.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le lundi 10 juillet 2023 à 20 H.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Le Maire,

Bruno CHANET



